

CONSEIL GENERAL

SEANCE PLENIERE DU CONSEIL GENERAL DU 30 MARS 2015, 19h30, A LA CASSINE

Ordre du jour (incorporant les modifications acceptées)

1. Ouverture de la séance et appel nominatif des conseillers généraux
2. Approbation de l'ordre du jour
3. Approbation des procès-verbaux de la séance du 15 décembre 2014
 - Procès-verbal mot à mot de la séance du 15 décembre 2014
 - Procès-verbal décisionnel de la séance du 15 décembre 2014
4. Rapports des présidents de commissions
 - Commission de gestion
 - Commission Edilité, urbanisme et agglomération
 - Commission Energie, environnement et développement durable
 - Commission Vie en commun, jeunesse et culture
5. Rapport de la commission ad hoc sur le système salarial communal
 - Généralités
 - Rapport de la commission ad hoc
 - Parole à la Municipalité
 - Discussion
 - Clôture
6. Motion
 - Demande de modification du règlement communal sur le chauffage à distance
7. Résolution
 - Raffinerie de Collombey
 - Tamoil S.A. : des mesures immédiates
 - Pour un éclairage public et passages réservés aux piétons sur la route industrielle en Reutet-Bovery à Collombey-Le-Grand
8. Postulat
 - a) Développement
 - Etude d'une place publique et de rencontre sur l'ancien cimetière de Collombey
 - Utilisation d'une vaisselle réutilisable lors des manifestations
 - Colonie de vacances pour les enfants de la commune
 - b) Réponse
 - Zones industrielles utilisables sur notre commune
 - Pour plus de places de parc autour des terrains de sport
 - Structure d'accueil petite enfance
9. Interpellation
 - Réorganisation de l'administration communale
 - Site Tamoil Raffinerie de Collombey et ses annexes
 - Tamoil SA : où en est-on ?
 - Consommation énergétique de nos bâtiments communaux
 - Partenariat avec la Police municipale de Monthey
 - Clarification des propos tenus par le Président de commune lors de la séance du 16.06.2014
 - Application du règlement de la gestion des déchets
10. Informations de l'Exécutif
11. Questions
12. Divers

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE PLENIERE
DU CONSEIL GENERAL
DU LUNDI 30 MARS 2015

1. Ouverture de la séance et appel nominatif des conseillers généraux

Le Président du Conseil général (ci-après : CG), **M. Bertrand Fontannaz**, ouvre la séance à 19h30. Il salue et souhaite la bienvenue à toutes les personnes officielles présentes, au public et aux médias. Il relève que la présente séance a été annoncée avec son ordre du jour (ci-après : OJ) au pilier public, sur le site internet communal et aux médias par les soins du secrétariat municipal.

Il excuse M. Alain Valvona pour le CG, ainsi que M. Jean-Pierre Veuthey et Mme Geneviève Burdet pour le Conseil municipal (ci-après : CM).

M. Samuel Rouiller, secrétaire du CG, procède à l'appel nominal et relève la présence de 44 conseillers généraux. Le quorum est donc atteint.

Pour le CM : 5 / 7 présences

M. Bertrand Fontannaz informe l'assemblée que :

- M. Pierre Turin a démissionné du CG. Il le remercie pour le travail accompli. M. Dominique Gex-Fabry a accepté de le remplacer. Il lui souhaite la bienvenue.
- Une résolution de Mme Madeleine Delarze (ADG) intitulée « Pour un éclairage public et passages réservés aux piétons sur la route industrielle en Reutet-Bovery à Collombey-Le-Grand » a été remise au Président du CG avant la séance plénière. Elle sera développée au point 7 de l'OJ et soumise au vote.
- Une résolution du groupe PLR intitulée « Tamoil S.A. : des mesures immédiates » a été remise au Président du CG avant la séance plénière. Elle sera développée au point 7 de l'OJ et soumise au vote.
- L'art. 25 al. 5 du règlement du CG doit être respecté pour le bon déroulement de l'assemblée Pour rappel : en règle générale, un conseiller général ne peut obtenir plus de 2 fois la parole sur le même objet. Le temps de parole par intervention est limité à environ 5 minutes. Cette règle ne s'applique pas aux membres du CM, aux présidents et aux rapporteurs des commissions.

2. Approbation de l'ordre du jour

L'OJ incorporant les deux nouvelles résolutions au point 7 est accepté.

3. Approbation des procès-verbaux de la séance du 15 décembre 2014

- Procès-verbal mot à mot de la séance du 15 décembre 2014

Le procès-verbal est accepté à l'unanimité.

- Procès-verbal décisionnel de la séance du 15 décembre 2014

Le procès-verbal est accepté à l'unanimité.

4. Rapports des présidents de commissions

M. Bertrand Fontannaz relève que :

- Le CG a siégé à 4 reprises pour une durée totale d'environ 17 heures. Plus de 140 heures ont dû être consacrées à la rédaction des PV mot à mot par le secrétariat communal. Une heure de travail permet la

rédaction de 8 à 10 minutes de séance plénière enregistrée. Il prie ainsi les membres du CG qui interviennent en cours de séance de faire diligence dans la transmission de leurs interventions sous format électronique au secrétaire du CG qui les transmettra au secrétariat communal.

- S’agissant des coûts annuels 2014, ceux du CG se sont élevés à frs 68’739.95, ceux de la commission ad hoc sur le système salarial à frs 8’840.- et ceux du Bureau à frs 3’429.95.-, y compris les frais de la commission qui a rédigé les documents nécessaires pour l’adoption du budget rubrique par rubrique.

M. Samuel Rouiller, rappelle que pour 2014, le Bureau a encouragé les Présidents de commission à arrondir les temps de séance de commission afin de baisser la somme facturée des heures non travaillées. L’application de cette mesure effectuée en 2014 a permis d’optimiser les coûts des séances de commissions. Le Bureau encourage les Présidents de commission à continuer dans cette voie. Il remercie tout particulièrement l’administration communale qui abat un immense travail pour rendre le PV mot à mot dans les 30 jours suivant la séance plénière.

M. Bertrand Fontannaz passe la parole aux présidents de commission pour qu’ils présentent leur rapport d’activité 2014 :

- Commission de gestion

M. Alexis Turin résume son rapport annuel. Aucune question ne lui est posée.

- Commission Edilité, urbanisme et agglomération

M. Alexis Gex-Fabry résume son rapport annuel. Il ajoute que sa commission a agi envers les médias à titre informatif et non décisionnel.

- Commission Energie, environnement et développement durable

M. Jean-Pierre Rouiller résume son rapport annuel. Aucune question ne lui est posée.

- Commission Vie en commun, jeunesse et culture

M. Joël Mariaux résume son rapport annuel. **M. Côte Vuille** indique que le groupe PLR est étonné par le fait que cette commission n’a pas remis un rapport sur le travail commencé en 2013 concernant l’étude de faisabilité d’un lieu culturel. Le rapport n’indique aucune activité sur ce point en 2014. **M. Joël Mariaux** précise qu’il a reçu une réponse du CM qui lui demandait de laisser ce travail de côté car il ne répondait pas à ses attentes. Il reprendra ce sujet en 2015, après avoir contacté le municipal M. Olivier Turin. **M. Olivier Turin** explique que le travail qui a été accompli par la commission n’a pas été inutile. Il a donné quelques pistes à suivre. Le CM a estimé que ce projet n’était pas prioritaire. Il indique que Mme Geneviève Burdet et lui-même sont en train de rédiger un pré-rapport à l’intention du CM qui porte une structure générale pouvant servir de lieu culturel. Pour la suite du processus, la commission sera intégrée à la réflexion et une réponse sera apportée avant la fin de la législature. Le CG pourra alors évaluer l’aspect budgétaire.

5. Rapport de la commission ad hoc sur le système salarial communal

- Généralités

M. Bertrand Fontannaz rappelle en quoi consiste le mandat du Bureau pour la commission ad hoc. Il ajoute qu’il n’y a pas de vote sur le rapport présenté.

– Rapport de la commission ad hoc

M. Alain Schönmann lit les points du rapport concernant :

- l'analyse du système salarial mis en place en comparaison avec le système antérieur,
- l'adéquation de l'échelle adoptée avec la structure communale,
- l'adéquation de l'échelle adoptée avec les cahiers des charges,
- l'adéquation de la politique salariale actuelle avec une saine gestion des finances,
- l'efficacité du système mis en place.

Il rappelle la conclusion et le vote final du rapport (unanimité).

M. David Morisod, président de la commission ad hoc, relève la manière dont a travaillé la commission et donne des explications sur les graphiques, notamment sur les valeurs indiquées dans le rapport.

– Parole à la Municipalité

M. Yannick Buttet explique pourquoi le CM de la législature précédente a choisi la structure pyramidale pour l'organisation de l'administration communale. Cette structure est reprise du rapport du bureau d'étude qui avait été mandaté. Il explique les salaires liés aux responsabilités de chaque poste de l'organigramme. Il ajoute qu'aucune personne n'a eu de baisse de salaire, ni d'augmentation de frs 40'000.- suite à la réorganisation. Il rappelle brièvement l'histoire liée à l'ancien directeur des écoles M. Alain Fournier tout en précisant que personne n'est sorti gagnant de ce malheureux événement.

– Discussion

Plus de 2 heures de débats et d'explications ont lieu sur le rapport présenté. Il en ressort que les groupes PLR, ADG et UDC refuseront le budget 2016 si des mesures immédiates ne sont pas prises par le CM pour corriger les rémunérations généreuses et excessives (cf. rapport) des chefs de service et du secrétaire communal. Le groupe PDC préfère se tourner vers l'avenir et espère que ce soir le sujet sera clos ; il constate que le rapport, qui est très positif, retient que les frais proportionnels par habitants ont baissé et démontre que les charges salariales d'administration sont dans la même fourchette que celles d'autres communes semblables à Collombey-Muraz ; il retient que l'échelle des salaires est dans les prix du marché et que le système est efficace. Il remercie tous les employés municipaux pour tout leur travail. **M. Yannick Buttet** indique que les économies demandées pourraient nuire à l'efficacité démontrée du système mis en place. Il ajoute que les salaires mis en cause ne mettent pas en péril la santé financière de la commune.

– Clôture

M. David Morisod souligne le bon état d'esprit dans lequel se sont déroulées les séances de commission et l'élaboration du rapport, même si le climat n'était pas des plus aisés. S'il remercie le CM pour sa transparence, il relève que tout n'a pas toujours coulé de source pour obtenir les informations et les documents souhaités de la part du CM.

M. Yannick Buttet annonce que le secrétaire communal a décidé de communiquer l'augmentation qu'il a eue entre l'ancienne échelle salariale (2011) et l'échelle salariale actuelle : Frs 26'936.-, soit 21.3%.

M. Bertrand Fontannaz remercie la commission pour son excellent travail.

6. Motion

– Demande de modification du règlement communal sur le chauffage à distance (CAD)

La motion est développée par son dépositaire, **M. Jean-Pierre Rouiller** (ADG). Elle demande que le règlement de Collombey-Muraz applique les conditions similaires de Monthey. L'entrée en matière est acceptée par les groupes ADG, PLR et UDC. Le groupe PDC n'entre pas en matière. **Mme Natércia Knubel**

demande des explications sur les sources (origine, année) citées par le dépositaire de la motion. Elle demande au CM de s'expliquer sur les différences tarifaires et les fourchettes tarifaires qui n'existent pas à Monthey. **M. Jean-Pierre Rouiller** répond que les chiffres cités proviennent des règlements respectifs des 2 communes et datent de 2013. **M. Yannick Buttet** répond que le but de la fourchette tarifaire (prix de l'énergie) est de récompenser ceux qui isolent mieux leur bâtiment en les faisant payer moins cher le CAD (incitation environnementale). Le règlement a ainsi été accepté par l'assemblée primaire. Ensuite, le CG de la commune de Monthey a modifié son règlement sur le CAD en supprimant la fourchette tarifaire. Cela équivaut à la seule différence commerciale actuelle entre les 2 communes. La Satom fournit aussi gratuitement les 25 mètres de conduites depuis le réseau principal pour la commune de Collombey-Muraz. **M. Jean-Pierre Rouiller** réponds que sur notre commune seuls les 25 premiers mètres sont gratuits Le mètre linéaire en surplus se montre très onéreux alors qu'à Monthey la longueur totale, la pose l'entretien et la rénovation sont gratuits jusqu'au circuit primaire. A l'heure où l'on parle de Chablais Agglo, il défend la position de la commune en précisant qu'il n'est pas justifié que le même fournisseur d'énergie applique encore pendant 25 ans des différences de tarifs entre Monthey et Collombey-Muraz. Il propose que l'avenant tarifaire pour la fourniture des conduites soit simplement corrigé dans le règlement pour qu'il soit identique à celui de la commune de Monthey. **M. Yannick Buttet** précise que la Satom serait prête à modifier cela dans la mesure où elle a précisé qu'elle pratiquait exactement les mêmes conditions commerciales pour les 2 communes à l'exception du prix de l'énergie. Il ajoute que la convention signée avec la Satom protège la commune de Collombey-Muraz de conditions défavorables. La Municipalité combat la motion.

Vote sur l'acceptation de la motion

Résultat : 13 oui, 24 non, 6 abstentions

Le postulat est refusé par le CG.

7. Résolution

– Raffinerie de Collombey

La résolution est développée par son dépositaire **Mme Natercia Knubel**, pour le groupe PDC. Elle demande au Conseil d'Etat qu'il s'engage totalement pour trouver au plus vite une solution idoine pour les employés Tamoil. Elle demande au CM de soutenir les négociations et de tout mettre en œuvre pour qu'un plan social digne et respectueux du travail de chacun soit mis en place. Le groupe PDC insiste sur la nécessité que la majorité des emplois soient, dans la mesure du possible, maintenus et que les ouvriers licenciés par Tamoil soient prioritaires lors d'engagements. Tous les groupes politiques soutiennent la résolution. **M. Daniel Schmid** propose de compléter la résolution pour que le Grand Conseil agisse afin que les compensations obtenues par le plan social bénéficient d'un allègement fiscal. **Mme Natercia Knubel** refuse de modifier sa résolution car si on devait le proposer, il faudrait le faire pour toutes les personnes licenciées dans les autres entreprises également. **M. Daniel Schmid** répond que les personnes bénéficiant du plan social se retrouvent l'année suivante très chargées fiscalement après avoir touché plusieurs milliers de francs de compensation. Dans les autres petites entreprises non défendues, il n'y a pas de compensation mais une inscription au chômage. Le problème ne se pose donc pas. **Mme Natercia Knubel** refuse de modifier la résolution et invite M. Daniel Schmid à déposer une autre résolution. **M. Yannick Buttet** profite du début de discussion sur Tamoil S.A pour apporter des éclaircissements sur la situation actuelle de l'entreprise. Le CM soutient la résolution.

Vote sur l'acceptation de la résolution

Résultat : oui à l'unanimité

La résolution sera traitée par le CM.

– Tamoil S.A. : des mesures immédiates

La résolution est développée par son dépositaire **M. Côme Vuille**, pour le groupe PLR. Elle demande au Conseil d'Etat qu'il exécute sans délai la décision du Parlement qui exige des mesures immédiates à l'encontre de Tamoil, afin que les frais de démantèlement et/ou d'un assainissement du site ne soient laissés à la collectivité publique. Faute de quoi le CG de Collombey-Muraz refusera de verser le moindre centime dans le futur si le coût du démantèlement et/ou de l'assainissement du site devait devoir être assumé par la collectivité. Tous les groupes politiques soutiennent la résolution. Le CM soutient la résolution.

Vote sur l'acceptation de la résolution

Résultat : 42 oui, 0 non, 1 abstention

La résolution sera traitée par le CM.

– Pour un éclairage public et passages réservés aux piétons sur la route industrielle en Reutet-Bovery à Collombey-Le-Grand

La résolution est développée par son dépositaire **Mme Madeleine Delarze**, ADG. Elle rejoint la volonté du CM d'accentuer la sécurité des piétons notamment sur les secteurs hors des zones à bâtir. La zone industrielle du village de Collombey-Le-Grand n'a pas d'éclairage public ni de passages sécurisés réservés aux piétons aux abords des arrêts de bus TPC, restaurant et autres établissements. La résolution demande au CM, pour des raisons de sécurité, de transmettre cette résolution au Service des routes, transports et cours d'eau du canton afin de procéder à l'étude d'aménagements routiers sécurisants par l'apport d'un éclairage public et de passages sécurisés pour piéton. **M. Côme Vuille**, pour le groupe PLR, soutient cette résolution tout en précisant qu'il s'agit d'un sujet qui pourrait être traité directement par les députés qui siègent plus souvent et dont les résultats obtenus pourraient être plus rapides pour la commune. Les autres groupes politiques ne se prononcent pas. **M. Mikaël Vieux** précise que le problème est connu. Depuis le début de la législature, il est discuté chaque année avec le Service des routes, transports et cours d'eau du canton qui attend de la commune une aide. Une réflexion globale est à étudier pour équiper toute la zone industrielle en fibre optique, en éclairage et passage sécurisé. Un accord entre chaque propriétaire de terrain jouxtant la route et le canton doit être trouvé car la nouvelle route sera plus large que l'actuelle. Le dossier risque d'être long, onéreux et compliqué car les propriétaires doivent céder gratuitement un peu de leur terrain. **Mme Madeleine Delarze** demande que la sécurité soit améliorée dans la zone industrielle en citant par exemple le traçage au sol sur la route existante et un éclairage public adapté. **M. Mikaël Vieux** reconnaît que cet endroit est dangereux et que si des travaux doivent être faits sur cette route, ils seront faits en une fois. La route actuelle ne permet pas de faire une ligne sécurisée. Il ajoute qu'une discussion avec les propriétaires a eu lieu. La plupart ne sont pas prêts à participer financièrement aux travaux de développement de leur zone industrielle. **M. Jean-Pierre Rouiller** indique que s'il y a un problème lié à une amélioration de sécurité sur ce tronçon, c'est au canton de le résoudre. Les clôtures doivent être posées à 1m50 des limites de propriétés de chaque côté de la route cantonale. Il propose de laisser régler ces aspects au canton. **M. Yannick Buttet** propose que M. Mikaël Vieux fasse une présentation lors du prochain CG sur la situation actuelle et l'évolution des dossiers afin qu'on puisse s'exprimer en toute connaissance de cause. En effet, si cette résolution va au canton, elle a un aspect prioritaire sur les autres routes cantonales de notre commune qui ont aussi besoin d'être prises en compte.

Vote sur l'acceptation de la résolution
Résultat : 12 oui, 23 non, 6 abstentions
La résolution est refusée par le CG.

8. Postulat

a. Développement

– Etude d'une place publique et de rencontre sur l'ancien cimetière de Collombey

Le postulat est développé par son dépositaire, **Mme Véronique Chervaz** (ADG). Elle ajoute que l'ADG veut donner à cette étude une direction participative en utilisant les ressources existantes peu coûteuses de personnes sensibles aux réalités locales, au contraire du cabinet d'architecture déjà mandaté. Il est combattu par les groupes UDC et PDC car le processus d'étude est déjà fortement engagé. Le groupe PLR soutient ce postulat. Le CM combat ce postulat, mais est ouvert au processus participatif de l'étude proposé par les signataires.

Vote sur l'acceptation du postulat
Résultat : 9 oui, 30 non, 3 abstentions
Le postulat est refusé par le CG.

– Utilisation d'une vaisselle réutilisable lors des manifestations

Le postulat est développé par son dépositaire, **Mme Nathalie Cretton** pour le groupe ADG. **M. Yannick Buttet** reprend les propos de Mme Geneviève Burdet qui s'occupe de ce dossier. Il est précisé que la commune a déjà acheté des verres recyclables avec son effigie. Le CM impose les verres recyclables aux sociétés qui appliquent le label « Fiesta » et qui veulent bénéficier de l'appui communal de frs 1'500.-. Une étude visant à étendre ce système impliquant l'achat de vaisselle par la commune paraît disproportionnée. La société « Molotov » qui gère les verres recyclables met aussi de la vaisselle et des lave-vaisselles à disposition pour les manifestations. Le CM combat ce postulat.

Le groupe UDC combat aussi postulat car les coûts pour les organisateurs seraient disproportionnés. Les autres groupes politiques ne combattent pas le postulat. **M. Didier Sallin** trouve que proposer, via la commune, de la vaisselle réutilisable, est déjà suffisant. **Mme Nathalie Cretton** spécifie qu'il n'est pas demandé dans le postulat l'achat de vaisselle. **M. Yannick Buttet** indique que les verres ont été achetés en 2014 et ont déjà été utilisés lors de la fête nationale du 1^{er} août. Les sociétés locales ont été informées de l'achat de ces verres lors de l'assemblée du cartel du début 2015. **Mme Nathalie Cretton** cite en exemple une manifestation où il y a eu 300 personnes. Les coûts pour la vaisselle réutilisable et le lavage se sont élevés à Frs 27.-. **M. Yannick Buttet** ajoute que c'est l'imposition aux sociétés qui gêne le CM. L'incitation est pour l'instant suffisante.

Vote sur l'acceptation du postulat
Résultat : 6 oui, 26 non, 9 abstentions
Le postulat est refusé par le CG.

b. Une colonie de vacances pour les enfants de la commune

Le postulat est développé par son dépositaire, **Mme Madeleine Delarze** pour le groupe ADG. Elle ajoute que cette étude pourrait être donnée à la commission du CG Vie en commun, jeunesse et culture. **M. Olivier Turin** précise qu'une colonie de vacances se crée de manière générale par une organisation à titre privé. La commune peut par contre faire suivre de la publicité pour une colonie lorsque celle-ci se situe en Valais et dépend d'une organisation valaisanne. Le CM combat ce postulat. **Mme Natercia Knubel**, pour le groupe PDC, combat le postulat car l'autofinancement semble irréaliste. Elle s'interroge s'il appartient à la commune de mettre en place ce genre d'activités pour les enfants. Elle ajoute que les sociétés locales organisent des activités pendant les vacances. **M. Raymond Kamerzin**, pour le groupe UDC, trouve l'idée très bonne. Il combat néanmoins ce postulat en encourageant l'ADG à mettre sur pied ce projet elle-même. **M. Côte Vuille**, pour le groupe PLR, combat le postulat car ce n'est pas le rôle de la commune de créer une colonie de vacances. **Mme Madeleine Delarze** rappelle que nous avons 1600 jeunes en-dessous de 16 ans sur la commune et qu'ils n'ont pas tous la chance de participer aux activités existantes durant l'été. De plus la colonie de vacances de Port-Valais invite à s'inscrire seulement les jeunes en âge de scolarité primaire.

Vote sur l'acceptation du postulat

Résultat : 9 oui, 32 non, 1 abstention

Le postulat est refusé par le CG.

Postulats-Réponses

– Zones industrielles utilisables sur notre commune

M. Mikaël Vieux commente la réponse officielle de la Municipalité. Le CM, par l'intermédiaire de Jean-Pierre Veuthey a analysé la globalité des aspects des zones industrielles de la commune sur plus de 4 pages. Le sujet est clos.

– Pour plus de places de parc autour des terrains de sport

M. Jean-Luc Planchamp commente la réponse officielle de la Municipalité. Le CM considère que les 225 places de parcs sont suffisantes. Une signalisation complémentaire « parking manifestation » pourrait être installée au carrefour Plavaux-Perraires. Il précise qu'une étude est en cours dans le cadre d'un projet global concernant les places de parc. Elle devrait être terminée fin 2015 et permettre une coordination dans les travaux. Il confirme que l'éclairage est partiellement réalisé sur le secteur de mobilité douce et d'accès aux locaux sportifs, crèche et UAPE. Le sujet est clos.

– Structure d'accueil petite enfance

M. Olivier Turin commente la réponse officielle de la Municipalité. Le CM admet le principe d'étudier cette offre supplémentaire pour l'été au prix coûtant dans le cadre du budget 2016. Des propositions seront faites aux parents selon le principe des sept mesures décrites dans la réponse. **M. Romain Gex-Fabry** demande si on pourrait accueillir six au lieu de douze enfants. **M. Raymond Kamerzin** ajoute qu'en doublant le prix par enfant, cela est toujours moins cher que de prendre des semaines de congé. Il demande si l'ouverture estivale pourrait se faire cette année déjà. **M. Olivier Turin** répond que le budget 2015 ne comportait pas cette prestation et que la planification avec le personnel n'a pas été prévue. Le CM a ainsi décidé d'inclure cette prestation dans le budget 2016 pour un accueil en 2016. D'ici là les parents doivent s'organiser. L'ARPAJ est aussi à disposition pendant la période estivale. Le sujet est clos.

9. Interpellation

– Réorganisation de l'administration communale

Suite aux réponses apportées par le rapport de la commission ad hoc sur le même sujet, le dépositaire **M. Daniel Schmid** (ADG) retire l'interpellation.

– Site Tamoil Raffinerie de Collombey et ses annexes

M. Pascal Cottet, pour le groupe PDC, résume l'interpellation. **M. Jean-Luc Planchamp** répond que la sécurité sur le site de la raffinerie a toujours été une priorité pour le CM et pour le Conseil d'Etat. Elle doit être maintenue avec du personnel qualifié et en suffisance disposant de moyens techniques propres au site tant qu'un risque potentiel quelconque subsiste. La SUVA en collaboration avec le service de la protection des travailleurs est l'organe de contrôle. Le planning des opérations de mise en veille des installations de la raffinerie a été remis au Conseil d'Etat qui assure son respect. Les travaux finiront en octobre 2015. Les citernes seront vidées et nettoyées. Le service de l'environnement participera aussi au contrôle avec les autres organes étatiques. Le canton a en outre écrit à Tamoil S.A. afin que les produits chimiques dangereux soient éliminés conformément aux dispositions légales en vigueur. La Step sera toujours en fonction tant que les eaux montreront une source de pollution. Une fois les installations vidées et sécurisées. Elles seront maintenues dans un état prêt à démarrer et tel qu'il ne présente plus de risque ni pour les travailleurs ni pour l'environnement. **M. Pascal Cottet** est satisfait de la réponse.

– Tamoil SA : où en est-on ?

M. Côte Vuille, pour le groupe PLR, résume l'interpellation. La situation de Tamoil S.A. ayant été déjà précisée dans la soirée par M. Yannick Buttet, il ne revient pas sur son interpellation. Il demande si la commune a examiné la possibilité qui permet à l'autorité compétente en matière d'autorisation de construire d'exiger la remise en état ou la démolition de bâtiments ou d'installation qui portent atteinte au paysage ou aux sites en raison de leur état de délabrement. **M. Yannick Buttet** répond que c'est de la compétence de la commission cantonale des constructions au vu de zone. Il précise toutefois que cette possibilité a été analysée par les juristes en lien avec la « Task force ». La réponse semble être négative à ce sujet. **M. Côte Vuille** est satisfait de la réponse.

– Consommation énergétique de nos bâtiments communaux

Mme Nathalie Cretton, pour le groupe ADG, résume l'interpellation. **Mme Sandra Cottet** présente le processus complet pour l'obtention du titre « cité de l'énergie » et le plan d'action pour les années 2015 à 2018 en matière de politique énergétique communale. En avril aura lieu l'audit du processus « cité de l'énergie ». Le dossier sera déposé en mai. La réponse définitive sur la certification est attendue pour la fin juin. Elle présente les assainissements qui ont été faits ces dernières années ainsi que les différents bâtiments qui seront encore raccordés au CAD selon le budget disponible. Un suivi de la consommation énergétique est en place depuis 2012 et un programme de rénovation détaillé est en place. Elle ajoute que le remplacement de toutes les ampoules sur le territoire communal a permis de diminuer de moitié la consommation électrique pour l'éclairage public. **Mme Nathalie Cretton** demande si on peut afficher les étiquettes énergétiques sur ou dans les bâtiments. **Mme Sandra Cottet** répond que cette idée proposée entre autres par le catalogue de mesures « cité de l'énergie » sera étudiée. **Mme Nathalie Cretton** est satisfaite de la réponse.

– Partenariat avec la Police municipale de Monthey

M. Stéphane Angst, pour le groupe UDC, résume l'interpellation. **M. Jean-Luc Planchamp** répond que le contrat est valable pour une durée de 10 ans, soit 2023. Les coûts de prestations ont été calculés par rapport à un ratio d'un agent pour 700 habitants pour une police présente 24h/24h, 7 jours sur 7. Un règlement sur la convention entre les responsabilités de la police cantonale et de la police municipale est en cours d'élaboration. A l'époque de la constitution de la police intercommunale, la commune de Monthey et de Collombey-Muraz ont décidé d'employer 10 agents à frs 127'000.- pour 7982 habitants. Dans ce prix sont compris la prévention, les interventions, les moyens à disposition, les véhicules, etc... La convention, y compris les tarifs peut être renégociée chaque 5 ans. A défaut d'accord, il a été convenu d'une augmentation de 20%. S'il y a mésentente entre les deux parties, le Tribunal cantonal ou Conseil d'Etat tranche. Il n'y a pas de dédite car la convention est signée pour 10 ans. En cas de rupture anticipée, les communes de Collombey-Muraz et de Monthey doivent s'entendre pour la reprise de leurs agents. **M. Stéphane Angst** est satisfait de la réponse.

– Clarification des propos tenus par le Président de commune lors de la séance du 16.06.2014

M. Alexis Turin, pour le groupe PLR, résume l'interpellation par rapport à M. Alain Fournier. **M. Yannick Buttet** rappelle les faits : M. Alain Fournier a accepté le poste qui lui était proposé aux conditions qui étaient les siennes et qui n'étaient pas celles du CM. Il a finalement accepté le poste à un moment où la confiance était rompue. La collaboration n'était donc plus envisageable. **M. Alexis Turin** indique que pour lui cette réponse n'est pas suffisante. Si ces faits se sont retrouvés dans la presse, c'est que le dossier du directeur des écoles est basé sur des imprécisions. Il n'est pas conforme à la vérité donc exposé à la critique. Il trouve ainsi que par sa réponse M. Yannick Buttet jette encore de l'huile sur le feu en attaquant le directeur des écoles et que la vérité est cachée aux membres du CG. De ce fait, les problèmes qui ne se règlent pas en assemblée, se règlent dans la presse et par ce biais, l'image de notre commune est ternie. **M. Yannick Buttet** répond que s'il y a une atteinte à l'image de notre commune, c'est dû au fait que certaines personnes aiment créer et entretenir des scandales là où il n'y a pas lieu d'en avoir. Ce climat de défiance par rapport à l'autorité exécutive en est aussi la cause. Il se défend d'avoir corrigé ses propos avec honnêteté et transparence avant même qu'il le lui soit demandé et ne comprend pas le reproche qu'on lui fait de jeter encore de l'huile sur le feu. **M. Alexis Turin** trouve que l'ancien directeur des écoles a été gravement sali dans la presse. Son salaire y a été dévoilé. On essaye encore aujourd'hui de faire croire que personne autour de la table du CM ne connaissait son salaire. Pour lui, cette façon de cacher des choses ne fonctionne pas toujours. Au contraire de ce qui a été dit ce soir, l'attitude de l'ancien directeur des écoles dans ce dossier n'est pour lui pas la seule cause du mauvais dénouement de cette histoire. Il s'attendait ainsi à des excuses de la part du Président de la commune. Il désire terminer par ces propos son interpellation. **M. Yannick Buttet** répond qu'il n'est pas acceptable de se faire traiter indirectement de menteur pour le bon rapport entre le législatif et l'exécutif. Les mots qui ont été repris ce soir proviennent pour la plupart directement de la décision du tribunal cantonal et n'avaient pas pour but de jeter encore de l'huile sur le feu, comme soutenu. Le tribunal cantonal et le Conseil d'Etat ont en outre donné pleinement raison au CM dans ce dossier. Pour le CM, ce dossier est clos.

– Application du règlement de la gestion des déchets

Mme Véronique Cottet, pour le groupe PLR, résume l'interpellation. **Mme Sandra Cottet** répond que le règlement a été homologué par le Conseil d'Etat en séance du 17 septembre 2014. Le règlement est appliqué dans sa totalité depuis son entrée en vigueur le 01 janvier 2015. La mise en place pratique d'un tel règlement nécessite de nombreux travaux préparatoires par l'administration communale qui sont toujours en cours. La première étape est d'informer et de sensibiliser toute la population, les commerces, les sociétés locales et les entreprises sur l'entrée en vigueur du règlement. Un formulaire type a été remis aux différentes catégories d'entreprises. Les sociétés locales seront informées sur les modalités de gestion

des déchets lors des manifestations d'importance ainsi que sur les décisions de taxation relatives. Toutes ces démarches sont en cours. Il n'y a pas d'impact sur le budget voté puisque c'est un service autofinancé. Par rapport à la façon dont la taxe sera appliquée en Valais, l'antenne région Valais Romand est chargée de présenter un règlement et concept uniforme pour tout le Valais Romand. Le concept a été présenté en séance du 18 mars 2015 au comité de la fédération des communes valaisannes. Il n'a actuellement pas de retour d'information à ce sujet. **Mme Véronique Cottet** est satisfaite de la réponse.

10. Informations de l'Exécutif

M. Yannick Buttet informe que le CM a organisé une rencontre publique aux Neyres pour traiter des déplacements scolaires. Le CM va faire pour le public un bilan de mi-législature. Le 30 mai 2015 au matin aura lieu l'inauguration de l'EMS et de l'école de Muraz dès 10h30.

11. Questions

Il n'y a pas de questions en suspens depuis la dernière séance. **M. Bertrand Fontannaz** passe la parole à la salle :

- **M. Jean-Pierre Rouiller** indique que le règlement du feu a été modifié le 18 janvier 2007. Il n'est pas signé par la présidente ni par le secrétaire et ne mentionne pas de date d'homologation par le Conseil d'Etat. Ce règlement comporte des répercussions financières quant aux taxes mentionnées. Est-ce la bonne version qui est en ligne ? **M. Yannick Buttet** répond que le renouvellement du site internet communal sera l'occasion de s'assurer que tous les règlements soient à jour et signés.
- **Mme Natercia Knubel** demande, en rapport avec le nouvel horaire scolaire de la rentrée 2015, quelles sont les incidences pour les enfants des Neyres et d'Illarsaz qui prennent le bus. **M. Olivier Turin** répond qu'à sa connaissance les horaires ont été uniformisés. **M. Bertrand Copt**, directeur des écoles, lui a précisé que les horaires de bus étaient à jour hormis pour les 6èmes primaires qui arriveront à l'heure exacte du début des cours aux Perraires. Cette situation persistera jusqu'au 15 décembre 2015. **Mme Natercia Knubel** s'inquiète des 50 minutes d'attente entre la fin des écoles à 16h00 et le départ du bus à 16h50. Est-ce que les enfants seront pris en charge ? **M. Olivier Turin** répond qu'il se renseignera car dans l'immédiat il n'a pas la réponse à cette question. **Mme Natercia Knubel** demande si c'est possible, une fois la réponse connue, de dispenser une information aux parents concernés. **M. Olivier Turin** répond par l'affirmative.
- **M. Raymond Kamerzin** demande si une date a été fixée pour l'information aux parents sur la réduction de l'aide dentaire pour les parents demandée en séance plénière du 15 décembre 2014. **M. Yannick Buttet** répond que ce thème est à l'OJ de la prochaine séance du CM du 13 avril 2015.
- **M. Côme Vuille**, vue l'heure tardive, posera ses questions par écrit et profite de l'occasion pour remercier le CM de la rencontre organisée avec la population des Neyres.
- **M. Gilles Delaloye** demande si la prochaine séance aura lieu dans la salle équipée de l'école à Muraz. **M. Bertrand Fontannaz** répond que le Bureau en a discuté. Les déménagements étant toujours en cours, ils ne permettaient pas d'organiser dans la précipitation la séance de ce soir dans la salle de Muraz. La décision doit encore être prise si les prochaines séances auront lieu dans la nouvelle salle ou pas.
- **M. Didier Sallin** demande à la Municipalité s'il serait possible de porter à l'OJ d'une prochaine séance une présentation des activités de la municipalité au sujet de la promotion économique de la commune. **M. Bertrand Fontannaz** rappelle que c'est le Bureau qui fixe l'OJ et non le CM. Cela pourrait être néanmoins une proposition du CM. **M. Mikaël Vieux** répond que c'est un point principal de cette législature. Des

discussions ont lieu avec la commune de Monthey pour connaître les synergies possibles. Des réflexions sont en cours. Selon l'avancement du dossier, une présentation pourrait avoir lieu lors d'une prochaine séance.

- **M. Stéphane Angst** demande si le CM connaît les volontés du propriétaire du Yukon qui a brûlé dernièrement. Est-ce que le CM tolérerait à nouveau une discothèque à cet emplacement ? Est-ce que des mesures par rapport à la sécurité et aux bruits de l'endroit seront imposées ? **M. Yannick Buttet** répond que le CM ne connaît pas la volonté du propriétaire. Quoi qu'il advienne, le CM fera respecter le règlement en rapport avec la zone.

12. Divers

Mme Nathalie Cretton s'étonne de lire dans la presse que nos autorités communales et cantonales veulent aujourd'hui savoir rapidement ce qu'il en est de la pollution du site, de manière, le cas échéant, à pouvoir exiger une dépollution de la part de Tamoil. L'état du Valais a même mandaté une expertise indépendante pour analyser la pollution hors des murs. Il a donc fallu que la Raffinerie annonce sa fermeture pour que l'on se pose la question de savoir si nos sols, sous-sols et champs autour de la Raffinerie sont contaminés. Cela la laisse sans voix. **M. Yannick Buttet** indique que c'est une manière de faire pression pour forcer Tamoil S.A. à assainir. Jusqu'à aujourd'hui les analyses ont été faites selon les bases légales.

La séance est close par M. Bertrand Fontannaz à 01h45.

LE CONSEIL GENERAL DE LA COMMUNE DE COLLOMBEY-MURAZ

LE PRESIDENT
Bertrand Fontannaz



LE SECRETAIRE
Samuel Rouiller

